

CEREMONIE DE REMISE OFFICIELLE
DES EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LE RECUPERATION ET LE
RECYCLAGE DES REFRIGERANTS

Discours du Représentant Résident du PNUD
Lu par le Conseiller au Programmes Environnement : Bernard Voubou
Libreville le 17 janvier 2007

**Excellence Madame le Vice Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Frigoristes,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Je saisis cette opportunité qui m'est offerte ce matin pour vous présenter mes vœux les meilleurs en ce début d'année, et à l'occasion de cette cérémonie de remise officielle des équipements supplémentaires destinés à la récupération et au recyclage des réfrigérants, dans le cadre du projet d'appui « *Formation et Equipements Supplémentaires pour la récupération et le recyclage* ». Permettez-moi, Madame le Vice Premier Ministre de vous remercier d'avoir accepté de rehausser cet événement par votre présence.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Le premier projet, signé en janvier 1999, a permis l'acquisition et la remise au Gouvernement d'un lot d'équipements et de matériels pour la récupération et le recyclage des cfc-12 d'une valeur de 232,470 dollars US, soit l'équivalent de 123 millions de FCFA.

Le présent lot, d'une valeur de 54,500 dollars US, soit près de 28 millions de FCFA, est constitué de pièces de rechange pour ces équipements, et d'équipements légers supplémentaires telles les pompes à vide, afin de permettre aux techniciens du froid d'exécuter les réparations de manière adéquate et responsable, du point de vue de l'environnement.

Le projet inclut également un volet « formation supplémentaire » dans les domaines suivants : récupération et recyclage, conservation de l'équipement du froid, et pratique d'entretien responsable des installations du froid et de l'air conditionné.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

La réduction graduelle de la production et de la consommation des réfrigérants et leur remplacement par des produits de substitution s'inscrit dans le cadre de l'action menée au niveau mondial avec le concours du Système des Nations Unies pour protéger la couche d'ozone.

La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, adoptés respectivement en mars 1985 et en septembre 1987, ont ainsi permis d'initier ce processus dynamique, en incitant les pays adhérents, dont le Gabon, à opter pour une politique volontariste de prudence et de précaution.

Les parties ont donc convenu, au titre de l'article 10 du protocole, d'un mécanisme de coopération technique et financière, pour permettre aux pays en développement de respecter leurs engagements sans nuire à leurs efforts de développement.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté les pays à honorer le protocole de Montréal, dans son message relatif à la Journée internationale de la couche d'ozone sous le thème « **Sauver la vie sur terre** ». Il a, en outre, fait état des progrès enregistrés en vue de la régénération de cette précieuse enveloppe indispensable à la vie.

Ceci démontre à suffisance les efforts menés par la communauté internationale. Par ailleurs, les liens de partenariat entre les gouvernements, les opérateurs privés du secteur froid et les organisations non gouvernementales portent des fruits et devraient continuer à se développer davantage, notamment au Gabon.

C'est dans cette perspective que je me réjouis ce jour, de procéder à la remise officielle à votre Excellence, des équipements supplémentaires et pièces de rechange pour soutenir le Plan National de Gestion du Froid. Ce matériel est bien entendu destiné à être utilisé par les unités nationales exerçant dans le domaine du froid. Il vous appartient donc, Madame le Vice premier Ministre, au nom du Gouvernement, de procéder comme prévu à leur rétrocession.

Je me félicite de notre collaboration fructueuse, et suis convaincue du succès et de la durabilité des opérations menées au niveau national sous votre impulsion.

Je vous remercie.